

Yverdon-les-Bains, le 10 février 2026

Recommandé
Conseil d'État du Canton de Vaud
Par sa Présidente Mme Christelle LUISIER
Place du Château 1
1014 Lausanne

Recommandé
Grand Conseil du Canton de Vaud
Par son Président M. Stéphane MONTANGERO
Place du Château 6
1014 Lausanne

Information officielle, mise en demeure et réserve expresse de droits

Affaire Werner RATHGEB / TARTAMPIONE **
Réf. : 0P24.020881/CGS – Tribunal de Montbenon)

****** Nom d'emprunt suite à la
procédure abusive de censure
en cours.

Responsabilité potentielle du Canton de Vaud

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe officiellement, **de manière horodatée**, que j'ai déposé ce jour auprès du **Tribunal civil de l'arrondissement de Lausanne** une **réponse au fond assortie d'une demande reconventionnelle**, dans la procédure initiée par Madame **TARTAMPIONE** - ex **RATHGEB**, fondée sur l'article 28 CC. (<https://swisscorruption.info/avertissement/#horodatage> – 2026-02-10).

Cette écriture judiciaire (voir copie) expose de manière documentée des **éléments factuels et procéduraux graves** relatifs à la spoliation du patrimoine de **Monsieur Werner RATHGEB**, survenue notamment au début des années 2000 <https://swisscorruption.info/rathgeb-rennaz>, dans un contexte impliquant :

- des décisions judiciaires cantonales déterminantes,
- des actes fonciers et administratifs au bénéfice direct du Canton de Vaud,
- et une protection judiciaire persistante accordée à Madame **TARTAMPIONE** – ex **RATHGEB**, malgré des condamnations pénales ultérieures.
- Sans formuler à ce stade d'accusation pénale directe, je relève que les faits exposés **posent sérieusement la question d'une responsabilité civile du Canton de Vaud**, respectivement de ses organes et représentants, **pour soutien institutionnel, passivité fautive ou avantage indûment retiré** dans le cadre de l'escroquerie du patrimoine de Monsieur Werner RATHGEB.

Je vous **mets formellement en demeure** de prendre connaissance de cette situation, laquelle est désormais **documentée, publique et horodatée**, et de prendre toutes mesures que vous jugerez nécessaires afin :

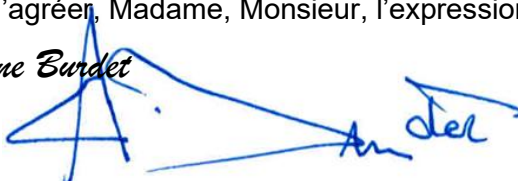
- d'éviter toute aggravation du dommage,
- de prévenir un nouveau déni de justice,
- et de garantir un traitement impartial, équitable et non arbitraire des procédures en cours.

À défaut de réaction appropriée de la part des autorités compétentes, **je me réserve expressément le droit** d'engager, le moment venu, **toute action en responsabilité civile**, y compris **contre des membres d'autorités à titre personnel**, et **subsidièrement contre l'État**, conformément au droit suisse et aux conventions internationales applicables.

La présente communication vaut **information officielle, mise en demeure et interruption de toute contestation ultérieure sur la connaissance des faits**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc-Etienne Burdet



Copies : Conseil d'État
Grand Conseil